

Envoi par courriel

Montréal, le 2 octobre 2015

Mme Michèle Asselin
Directrice générale
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal (Québec) H2L 1L3
masselin@aqoci.qc.ca

Madame Asselin,

Le Bloc Québécois vous remercie pour votre lettre du 18 septembre dernier au sujet de la politique du gouvernement du Canada en matière d'aide et de coopération internationale.

Le Bloc Québécois défend depuis longtemps une approche multilatérale en matière de politique étrangères, principalement en contribuant aux actions de l'ONU. Nous avons ainsi mis beaucoup de pression pour que le gouvernement fédéral respecte les Objectifs du Millénaire. Le Bloc Québécois se range maintenant derrière les 17 objectifs de développement durable (ODD) et veillera à ce que le gouvernement fédéral en fasse la promotion tant à l'international au Canada. Pour faciliter l'atteinte de ses objectifs, le cadre financier du Bloc Québécois prévoit une augmentation annuelle de 6% du budget alloué à l'aide internationale, jusqu'à l'atteinte du ratio de 0,7% du RNB défini par l'ONU. Cette augmentation du budget se traduit par les sommes de 1,2 milliards de dollars sur les 3 prochaines années qui s'ajouteront à l'enveloppe actuellement consacrée à l'aide internationale et qui pourront appuyer les organismes de coopération internationale dans leurs missions.

De plus, le Bloc Québécois comprend que le projet de Déclaration des droits des Peuples Autochtones des Nations Unies est un texte de compromis entre les États membres et les Autochtones, mais c'est un compromis acceptable. Le 12 novembre 2010, après 3 années de piétinement, le Canada a finalement appuyé la Déclaration, mais ne l'a pas encore signé. Le Québec compte déjà plusieurs ententes positives avec les nations autochtones et il a tout à gagner d'une telle adoption.

La Commission de vérité et de réconciliation a été mise sur pied suite aux excuses officielles aux victimes des pensionnats autochtones. La commission a parcouru le pays non seulement pour entendre les témoignages des anciens élèves des pensionnats autochtones, mais aussi pour faciliter la réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones.

Après avoir recueilli pendant six ans les témoignages sur les sévices subis par les anciens élèves des pensionnats autochtones, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a remis son rapport final.

La commission conclut que les pensionnats autochtones étaient un outil central d'un génocide culturel à l'égard des premiers peuples du Canada, et seul un réengagement important de l'État pour leur permettre un accès à l'égalité des chances peut paver la voie vers une véritable réconciliation.

« La politique de colonisation réprime la culture et les langues des Autochtones, ébranle leur gouvernement, ruine leur économie et les confine sur des terres marginales souvent improductives. Lorsque les Autochtones commencent à souffrir de la faim, de la pauvreté et de diverses maladies des suites de cette politique, le gouvernement faillit à ses obligations à leur endroit. Cette politique, dont le but était d'éliminer les peuples autochtones en tant qu'entités politiques et culturelles distinctes, doit être décrite pour ce qu'elle est : une politique de génocide culturel. »

Le rapport propose 94 recommandations visant la réconciliation : santé, éducation, langue et culture, bien-être des enfants, justice, Déclaration des droits de l'ONU, Proclamation royale, formation de la main d'œuvre, excuses de Rome, Musée, cours à donner à la population en général, etc.

Le Bloc Québécois travaillera pour que le fédéral démontre immédiatement sa volonté de travailler de concert avec les nations autochtones :

- En reconnaissant que la politique d'assimilation des pensionnats autochtones du gouvernement fédéral se définit maintenant comme un génocide culturel;
- En signant la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies;
- En investissant dans l'éducation des autochtones;
- En mettant en place une commission d'enquête indépendante et publique;
- En mettant sur pied un Conseil national de réconciliation qui travaillerait à la mise en œuvre, de concert avec Québec et les provinces, des recommandations.

Ces premières actions sont nécessaires dès le retour à la Chambre des communes.

Le Bloc Québécois veut lui aussi favoriser la responsabilité sociale des entreprises canadiennes présentes à l'étranger, incluant les entreprises minières. Le Bloc Québécois fait donc la promotion de l'ajout de règles contraignantes en matière respect des droits de la personne et des normes du travail dans les accords commerciaux internationaux négociés par le gouvernement du Canada. Quant aux entreprises minières, nous déplorons que le gouvernement fédéral refuse de donner suite aux recommandations des Tables rondes sur l'industrie minière émises en 2009. Le Bloc Québécois réclame la création, tel que stipulé dans le rapport émis à la suite des Tables rondes, d'un poste d'ombudsman indépendant et l'adoption de normes sociales obligatoires encadrant les activités des compagnies canadiennes à l'étranger.

Le Bloc Québécois a mis de l'avant un plan complet pour lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, de même que pour intervenir sur la scène internationale contre les paradis fiscaux. En ce sens, le Bloc Québécois demandera que soient dénoncés tous les traités fiscaux conclus avec des paradis fiscaux. De plus, l'Agence du revenu du Canada

a réduit son personnel affecté au contrôle des activités étrangères des entreprises canadiennes. Le Bloc Québécois demandera en conséquence l'embauche de nouveaux inspecteurs pour débusquer ceux qui abusent du système. Sur la scène internationale, le Canada n'a jamais joué un rôle constructif à l'échelle internationale dans la lutte aux paradis fiscaux. Par exemple, plusieurs pays ont intensifié leurs efforts pour venir à bout de ce fléau depuis la crise financière de 2008, mais le Canada n'en fait pas partie. Le Bloc Québécois pressera donc Ottawa de se joindre au projet de traité multilatéral de l'OCDE contre les paradis fiscaux, le *Base Erosion and Profit Shifting Initiative*.

Enfin, le Bloc Québécois a talonné le gouvernement conservateur pendant des années pour exiger qu'il respecte sa signature du Protocole de Kyoto et qu'il pose les gestes nécessaires pour respecter les consensus de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne l'objectif de limiter le réchauffement climatique sous la barre des deux degrés. En prévision de la conférence de Paris nous exigeons qu'Ottawa cesse de saboter les conférences internationales sur le climat et mette plutôt en œuvre un plan de lutte aux changements climatiques conformes aux objectifs fixés par la communauté internationale. Par ailleurs, le Bloc Québécois fait sien les objectifs de réduction de GES du gouvernement du Québec, soit -80 à -95% de réduction des GES d'ici 2050 par rapport à 1990 et nous ferons la promotion du Système de plafonnement et d'échange des émissions de GES (bourse du carbone) mis en place par les gouvernements du Québec et de la Californie, afin d'y ajouter de nouveaux partenaires à l'échelle nord-américaine.

Par ailleurs, vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : www.blocquebecois.org

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe 2015 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4